

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER
CENTRE PENITENTIAIRE DE FAA'A
Service des marchés Sandra.Manutahi-Levy-Agami@justice.fr

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Article 2124-2 du code de la commande publique

Règlement de la Consultation (R.C.)

Travaux de rénovation de la zone d'infiltration des eaux usées
de la station d'épuration du centre pénitentiaire de Faa'a

Référence de la consultation : **MP-FAAA-2025-03**

Visite obligatoire des lieux à organiser avec :
Le service technique : Eddy.Laronne@justice.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

le vendredi 24 octobre 2025 à 12 heures (heure de Tahiti)

SOMMAIRE

Règlement de la consultation	1
1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Intervenants.....	4
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
5.1 - Présentation des candidatures et des offres	5
5.2 - Documents à produire	5
5.3 - Contenu de la consultation.....	6
5.4 - Visite obligatoire	6
6- Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
6.1 - Transmission sous support papier	7
6.2 - Transmission électronique	7
7-Examen des candidatures et des offres	7
7.1 - Sélection des candidatures	7
7.2 - Attribution des marchés	8
7.3 - Suite à donner à la consultation	9
8- Récompenses	9
9 - Renseignements complémentaires	9
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	9
9.2 - Procédures de recours	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Le présent marché a pour objet :

La présente consultation a pour objet la réalisation de **travaux de rénovation de la zone d'infiltration des eaux usées de la station d'épuration du centre pénitentiaire de Faa'a.**

1.2 - Mode de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Le marché est mono-attributaire.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas allotii.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262640-1	Travaux d'assainissement

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

La forme de groupement est libre.

2.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du marché est fixée dans l'acte d'engagement.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les modalités sont fixées par le CCAP.

4 - Contenu du dossier de consultation

4.1 Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement pour le lot 1
- Le D.P.G.F.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le Règlement de la consultation (RC)
- Annexe 1 : L'engagement de confidentialité
- Annexe 2 : Les conditions d'accès sur les lieux de détention
- Tous documents prouvant que les candidats disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public.

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier peut être retiré sur PLACE.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.2 - Documents à produire

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes conformément aux articles R 2142-1, R 2142-3, R 2142-4 du Code de la Commande Publique:

- La déclaration attestant que le candidat ne fait pas l'objet des interdictions à soumissionner
- Tout document permettant d'apprécier la capacité économique et technique
- Les documents complémentaires (attestation d'assurances, situation fiscale, situation au regard des cotisations sociales, certificat sur l'honneur...) seront à produire après l'examen des candidatures et à la demande de l'administration.

5.3 –Contenu de la consultation

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en XPF et/ou en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.4 – Visite sur site

Une visite obligatoire sur site est organisée par le service technique :
Eddy.Laronne@justice.fr

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent **une offre sous pli cacheté** portant les mentions :

Offre pour :

**Travaux de rénovation de la zone d'infiltration des eaux usées
de la station d'épuration du centre pénitentiaire de Faa'a**

MP-FAAA-2025-03

Il devra être remis contre récépissé ou déposé à l'adresse suivante :

Centre Pénitentiaire de Faa'a
Service des marchés publics

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

6.2 - Transmission électronique

La transmission des plis par voie électronique n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les autres candidats, qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1. Critères Pondération

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60%

2. Détail des critères de pondération

a) Le prix de la prestation pour 40 points :

L'offre la moins onéreuse (excepté celle qualifiée d'anormalement basse) se verra attribuer la note maximale de 40 pts. Pour les autres offres, elles seront notées de la manière suivante:

- $N = (m \cdot 40) / X$

avec N = note ; m = meilleur prix des soumissionnaires ;

X = prix du soumissionnaire

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

b) Valeur technique décomposée comme suit pour 60 points :

1 . Mémoire : 40 points

2 . Délais de réalisation : 20 points

7.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance devra également être produite dans le même délai.

8 – Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir un courriel :

Auprès de : Mme Sandra MANUTAHI LEVY-AGAMI

Courriel : Sandra.Manutahi-Levy-Agami@justice.fr

Et de : Madame Agnès JAGUENEAU

Courriel : Agnès.Jagueneau@justice.fr

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Papeete

Avenue Pouvana'a a Oopa

B.P. 4522

98713 PAPEETE TAHITI

Tél : +689.40.50.90.25

Télécopie : +689.40.45.17.24

Courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référez pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référez contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à:

Tribunal Administratif de Papeete

Avenue Pouvana'a a Oopa

B.P. 4522

98713 PAPEETE TAHITI

Tél : +689.40.50.90.25

Courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr

A Le

(Signature du représentant de l'entreprise précédée de la mention « lu et approuvée »)